



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Hérault

**Lancement des appels à projet 2021
pour les associations du département de l'Hérault.**

**Actions attendues pour améliorer l'accès aux droits et aux soins,
pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.**



**DOSSIER
DE PRESSE**

Montpellier, le 08 février 2021

SOMMAIRE

p3. COMMUNIQUÉ DE PRESSE

p4. LA PAROLE À...

p5. LANCEMENT DES APPELS À PROJET 2021 : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS DE L'HÉRAULT
POUR AMÉLIORER L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS,
POUR ACCOMPAGNER CHAQUE ASSURÉ DANS LA PRÉSERVATION DE SA SANTÉ

Actions attendues en 2021

p5

4 thématiques et
15 appels à projet pour 2021

p5

Candidater sur les appels
à projet 2021

p6 à p14

p15. CONTACT PRESSE

[COMMUNIQUÉ de PRESSE

Lancement des appels à projet 2021 : soutien aux associations de l'Hérault pour améliorer l'accès aux droits et aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.

L'accès aux droits et aux soins se trouve donc au carrefour de différentes problématiques. Consciente des difficultés rencontrées par certains de ses assurés, l'Assurance Maladie a construit et déployé plusieurs types de services visant à renforcer l'accompagnement des plus fragiles afin de leur permettre de recourir davantage à leurs droits et de se faire soigner.

Cette démarche "d'aller vers" s'est construite par la mise en place de partenariats avec des associations pour atteindre les personnes les plus éloignées de nos institutions. Cette année, elle évolue vers **une nouvelle stratégie d'attribution des subventions d'action sanitaire et sociale** et par le lancement d'une campagne d'appels à projets pour un montant total d'environ 300 000 €.

Ces **15 appels à projets** organisés autour de **4 thématiques prioritaires** s'adresse **aux associations de l'Hérault**, dans les domaines de :

- **L'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles** (inclusion numérique, accès aux droits, accès aux soins, problématiques liés au surpoids).
- **L'accompagnement et aides aux malades** (aide aux malades, pathologies lourdes et/ou chroniques, aidants familiaux, prévention à la désinsertion professionnelle, personnes atteintes de cancer).
- **Les aides aux personnes handicapées** (droits et accompagnement, inclusion sociale et professionnelle, accès aux soins, dépistages organisés des cancers).
- **Les aides et accompagnement des jeunes en difficultés** (accès aux droits et accompagnement social et en santé des jeunes en difficultés, accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire).

APPEL À PROJET MODE D'EMPLOI

Les associations locales peuvent candidater dès aujourd'hui **jusqu'au 12/03/2021 au plus tard**.

[Consulter l'article sur ameli.fr en cliquant ici.](#)



CONTACT PRESSE

Assurance Maladie de l'Hérault

David Lopez

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr

04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05



La PAROLE À...

Gilbert Fouilhé



Président du Conseil de l'assurance maladie de l'Hérault

Garantir à tous un accès aux droits et aux soins, c'est l'enjeu de la politique d'action sanitaire et sociale menée par la caisse de l'Hérault.

Elle repose sur une vision privilégiée de l'ensemble de la population, sa situation économique et sociale, et les pathologies dont elle souffre.

En ce début d'année 2021, la caisse de l'Hérault lance ses premiers appels à projets à destination des associations œuvrant dans le domaine sanitaire et social.

Ce travail partenarial a pour but d'optimiser l'accès aux droits, aux soins et aux services de l'Assurance Maladie, et d'apporter des solutions aux situations de non-recours, aux incompréhensions et aux ruptures de droits.

La mise en place d'une stratégie locale d'accès aux droits et aux soins nécessite obligatoirement de renforcer la collaboration avec les partenaires de l'Assurance Maladie.

Le fond d'action sanitaire et sociale, destiné à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation difficile, est un véritable levier pour accompagner les associations dans cette stratégie.

Dans ce cadre, l'évolution proposée du dispositif de subvention des associations, dans une démarche innovante "d'aller vers" en proposant un appel à projet, vient renforcer notre politique d'accompagnement à l'accès aux soins des assurés sociaux, et notamment des assurés sociaux fragilisés ou vulnérables.

Philippe Trotabas



Directeur de l'assurance maladie de l'Hérault

Eric Degoutin



Président de la commission d'action sanitaire et sociale (CASS)

Le travail de la commission a permis de passer d'une logique de distribution de subventions à celle de moteur de l'action sanitaire et sociale.

Quatre thématiques de financement ont été ainsi définies : l'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles, l'accompagnement et aides aux malades, les aides aux personnes handicapées et les aides et accompagnement des jeunes en difficultés.

La caisse de l'Hérault consacrerà cette année près de 300 000 € à ce dispositif de soutien aux associations.

[**LANCEMENT** des **APPELS À PROJET 2021** : soutien aux associations de l'Hérault pour améliorer l'accès aux droits et aux soins, pour accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé

L'assurance maladie de l'Hérault poursuit son implication dans les orientations nationales de l'action sanitaire et sociale et de la mission accompagnement en santé, et œuvre au quotidien pour garantir l'accès universel aux droits, permettre l'accès aux soins et accompagner chaque assuré dans la préservation de sa santé.

La crise sanitaire que nous traversons nous invite à renforcer notre partenariat avec le tissu associatif local et à mettre en place des actions "d'aller-vers" les populations qui éprouvent des difficultés à accéder à la santé et les accompagner de manière personnalisée, adaptée et efficace.

Le mécanisme de soutien aux associations est lancé ce jour, avec le développement d'une nouvelle stratégie d'attribution des subventions, qui bascule d'un mode de financement par sollicitation des associations à celui de financement d'actions dans le cadre d'appels à projets d'un montant total d'environ 300 000 €.

ACTIONS ATTENDUES EN 2021

Ces 15 appels à projets, organisés autour de 4 thématiques prioritaires, s'adressent aux associations de l'Hérault, dans les domaines de :

- L'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles (inclusion numérique, accès aux droits, accès aux soins, problématiques liés au surpoids).
- L'accompagnement et aides aux malades (aide aux malades, pathologies lourdes et/ou chroniques, aidants familiaux, prévention à la désinsertion professionnelle, personnes atteintes de cancer).
- Les aides aux personnes handicapées (droits et accompagnement, inclusion sociale et professionnelle, accès aux soins, dépistages organisés des cancers).
- Les aides et accompagnement des jeunes en difficultés (accès aux droits et accompagnement social et en santé des jeunes en difficultés, accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire).

4 THÉMATIQUES ET 15 APPELS À PROJETS POUR 2021

Voir pages suivantes...



APPEL À PROJETS

Finalité d'intérêt général - 2021

Accès aux droits et aux soins des publics fragiles

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 12 mars 2021 au plus tard.
[Aucun dossier ne sera accepté après cette date]

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie s'engage vers une politique d'action sociale en direction des publics fragiles.

L'égalité d'accès aux soins est, avec la qualité des soins et la solidarité, l'un des trois principes fondateurs de l'Assurance Maladie. C'est aussi la première de ses missions au quotidien : renforcer, dans chaque territoire, l'accès aux droits et le recours aux soins pour l'ensemble de ses assurés.

La précarité recouvre un nombre de réalités et de situations hétérogènes, allant des travailleurs pauvres, aux demandeurs d'emploi de longue durée, aux familles monoparentales, aux jeunes en parcours d'insertion, aux sortants de prison... Ces situations diversifiées ont comme caractéristiques communes celles d'une précarité financière, d'un état de santé plus dégradé que pour le reste de la population. Autre trait commun, la plus grande partie de ces personnes est souvent en non demande sur les questions de santé avec d'importants renoncements aux soins.

L'Occitanie se place au 4^{ème} rang des régions métropolitaines présentant les taux de pauvreté les plus élevés avec des disparités au niveau départemental.

Garantir à tous un accès aux droits et aux soins est l'enjeu affiché de la politique d'action sanitaire et sociale de l'Assurance Maladie. Pleinement consciente de la diversité des difficultés que ses publics peuvent rencontrer dans leur accès aux droits et aux soins, l'Assurance Maladie met en œuvre une stratégie multicanale, en premier lieu grâce à ses services, en développant des partenariats institutionnels et en contribuant financièrement au développement des actions du monde associatif.

Ainsi, cette année, l'assurance maladie de l'Hérault publie cet appel à projets sur le thème de "*l'accès aux droits et aux soins des publics fragiles*" couvrant 4 thématiques qui visent à améliorer l'accès aux droits et réduire les inégalités sociales de santé.

THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS ET LEURS OBJECTIFS

1 Inclusion numérique des publics fragiles

La révolution numérique, qui s'amorce depuis ces dernières années, bouleverse notre société tant dans sa manière de produire, de consommer, de travailler, que d'échanger ou d'apprendre. Mais elle engendre également de nouvelles inégalités, augmentant la fracture économique et sociale, tout en générant des inquiétudes. Environ 155 600 personnes sur la métropole montpelliéraine rencontrent des difficultés dans l'utilisation des outils numériques. Chaque assuré, ayant besoin des services en lien avec son accès aux droits et aux soins, doit pouvoir être en capacité d'utiliser les télé-services en toute autonomie ou être aidé dans ses démarches pour les plus éloignés des technologies modernes. Le projet proposé doit permettre de réduire cette fracture numérique sur l'ensemble du territoire en accompagnant les usagers vers l'utilisation du numérique afin de garantir l'accès aux droits et donc aux soins pour tous.

2 Accès aux droits des publics fragiles

Les inégalités territoriales constituent, au même titre que les inégalités d'accès aux droits, un enjeu majeur de ce début de siècle. La méconnaissance des droits, l'absence de toute initiative pour effectuer une démarche administrative, la complexité des procédures sont des éléments déterminants du non accès aux droits et aux soins. L'objectif est de les accompagner dans l'accès aux droits de premiers recours, en particulier dans les zones identifiées comme étant prioritaires.

3 Accès aux soins des publics fragiles

Malgré la gratuité des soins, un bénéficiaire de la C2S sur trois déclare avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières. Détecter et accompagner les plus fragiles, en favorisant les coopérations entre les acteurs et les métiers de la santé, est donc essentiel. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins dans le respect du rôle du médecin traitant.

4 Prévention alimentation, activité physique, précarité

Une nutrition inadaptée est un facteur de risque des principales maladies chroniques : obésité, maladies cardiovasculaires, cancers, diabète de type 2 ou dénutrition.

Les populations défavorisées sont davantage touchées par l'obésité. La prévalence de l'obésité est d'autant plus élevée que le statut socio-économique des personnes est faible. L'obésité apparaît comme un marqueur social particulièrement important. En Occitanie, l'alimentation des populations fragiles a été identifiée comme une priorité du plan régional de l'alimentation (PRA) par l'ensemble des directions régionales des services de l'Etat.

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des personnes en situation de précarité en agissant sur les déterminants de santé : l'alimentation et l'activité physique, comme indiqué dans le programme national nutrition santé 2019-2023. Les projets devront porter sur une ou plusieurs des thématiques suivantes :

- La lutte contre les inégalités sociales de santé axée sur la prévention du surpoids et de l'obésité.
- L'amélioration de l'offre alimentaire et de l'accessibilité à une alimentation variée.

Votre association œuvre sur ces thématiques et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les personnes en difficultés dans l'accès aux droits et aux soins ?

Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou plusieurs projet(s) qui répond(ent) à l'une des thématiques citées ci-dessus. S'il est sélectionné et validé par le Conseil de l'assurance maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé en tout ou partie.



APPEL À PROJETS

Finalité d'intérêt général - 2021

Accompagnement et aides aux personnes malades

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 12 mars 2021 au plus tard.
[Aucun dossier ne sera accepté après cette date]

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie s'engage vers une politique d'action sociale en direction des personnes atteintes de maladies.

Près de 26 millions de personnes souffrent de maladies chroniques en France, et ce chiffre ne cesse d'augmenter.

Pour une meilleure gestion de la maladie, le patient doit être davantage impliqué dans le suivi de sa maladie pour prévenir les éventuelles complications. Toutes formes d'accompagnement extérieur pourraient lui permettre de disposer suffisamment d'informations claires et accessibles pour bien gérer sa maladie au quotidien : meilleure qualité de vie, prise en charge de la douleur, soins palliatifs, souffrance de l'environnement familial... Ces aides lui permettraient d'adopter les réflexes utiles et les bons comportements pour anticiper la dégradation de son état de santé. Son environnement familial est aussi souvent impacté. Les aidants familiaux ne sont pas épargnés dans la gestion de la maladie de leurs proches qui parfois les obligent à arrêter de travailler.

L'assurance maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accompagnement des personnes malades, celles qui sont atteintes de pathologies lourdes ou chroniques et les aidants familiaux.

Ainsi, cette année, l'assurance maladie de l'Hérault publie cet appel à projets sur le thème de "*l'accompagnement et aides aux personnes malades*" couvrant 5 thématiques qui visent à améliorer les pratiques de soins destinées aux personnes gravement malades ou en fin de vie.

THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS ET LEURS OBJECTIFS

1 Aides aux malades

Souvent le manque d'information ne permet pas aux personnes malades de gérer efficacement les difficultés liées à leur maladie. Favoriser l'accès à l'information et à toute forme d'accompagnement devient une priorité, qu'elle soit médicale, psychologique, géographique ou encore sous forme d'information ou d'animation... Cela touche autant les adultes que les enfants ou encore les personnes âgées. L'objectif est d'intégrer toute forme d'accompagnement pour les malades relevant d'une ALD, en perte d'autonomie transitoire à la suite d'une hospitalisation, les patients (enfants et adultes) atteints de maladies graves, invalidantes ou accidentelles, en situation d'isolement familial ou géographique, les structures d'accueil et d'hébergement des familles de malades hospitalisés.

2 Pathologies lourdes et/ou chroniques

En France, près de 26 millions de personnes sont atteintes de maladies chroniques. Ces maladies sont durables, évolutives et engendrent des incapacités et des difficultés personnelles, familiales et sociales importantes. Il est fondamental pour ces personnes de continuer leur activité professionnelle le plus longtemps possible et de préserver une vie sociale. L'objectif à court terme est d'identifier, le plus tôt possible, les personnes atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques pour mieux anticiper les difficultés qu'elles pourraient rencontrer et les accompagner sur le long terme pour préserver une meilleure qualité de vie.

3 Aidants familiaux

En France, 11 millions d'aidants familiaux accompagnent au quotidien un proche en situation de dépendance, en raison de son âge, d'une maladie ou d'un handicap.

Un aidant familial est un recours précieux pour toutes les personnes immobilisées à court, moyen ou long terme. S'occuper d'un proche handicapé ou malade au quotidien représente une charge lourde tant au niveau physique que psychologique. Les conséquences peuvent aboutir à un isolement, à un épuisement voire à une perte d'emploi. L'implication des proches aidants est de plus en plus reconnue et soutenue par des prestations permettant à l'aidant familial de mieux assumer son rôle d'aidant. Le double objectif est de permettre aux aidants d'assurer leur rôle dans la durée tout en préservant leurs choix et qualité de vie personnelle/professionnelle, et de préserver le bien-être de la personne en perte d'autonomie ou dépendante et son maintien à domicile.

4 Prévention à la désinsertion professionnelle

La prévention à la désinsertion professionnelle est une nécessité à la fois sociale et économique. Elle peut survenir à la suite d'un accident, d'une maladie professionnelle..., qui entraîne une difficulté dans le maintien de l'emploi. L'objectif est de soutenir les actions favorisant le retour rapide à une vie professionnelle après la maladie, mais aussi de permettre aux travailleurs de rester le plus longtemps possible dans l'emploi avec les meilleures conditions de travail possible. La prévention à la désinsertion professionnelle ne se limite pas aux salariés mais touche également les travailleurs indépendants.

5 Personnes atteintes de cancer

La prise en charge personnalisée des cancers s'entend au niveau des soins, mais aussi de l'accompagnement des patients pendant et après la maladie. Elle vise ainsi à améliorer la prise en charge des séquelles pour en atténuer les conséquences et à offrir aux malades une meilleure qualité de vie physique et psychologique. Les soins palliatifs (soins de confort, de lutte contre la douleur et d'accompagnement global du patient) sont indispensables.

L'objectif des actions est d'accompagner la personne atteinte de cancer dans toutes les étapes de l'évolution de la maladie.

L'assurance maladie de l'Hérault a mis en place un dispositif "*Avec vous contre la maladie*" qui permet à la personne gravement malade de faciliter ses démarches médico-administratives. L'information de ce dispositif peut être intégrée dans les projets dont l'objectif est d'accompagner les personnes atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques à mieux vivre avec la maladie et à les aider dans l'accès aux droits et donc aux soins. Les actions proposées devront permettre de mettre en place les meilleures conditions pour que les personnes atteintes voient s'améliorer leur qualité de vie, leur vie quotidienne avec la maladie.



APPEL À PROJETS

Finalité d'intérêt général - 2021

Aide aux personnes atteintes de handicap

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 12 mars 2021 au plus tard.
(Aucun dossier ne sera accepté après cette date)

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie poursuit l'engagement de sa politique d'action sociale en direction des personnes atteintes de handicap.

En 2020, la France compte près de 12 millions de personnes en situation de handicap, dont 18% sont au chômage (près du double de la moyenne nationale) et 67% déplorent le manque d'accessibilité des lieux publics.

L'objectif de la caisse est de favoriser une meilleure adaptation au handicap, d'anticiper la perte d'autonomie, d'améliorer la vie quotidienne par une meilleure inclusion à la vie sociale et professionnelle (retour ou maintien à l'emploi).

L'assurance maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accès aux droits et aux soins des assurés porteurs de handicap, les accompagner dans l'inclusion sociale et professionnelle et leur faire bénéficier des dépistages organisés.

Ainsi, cette année, l'assurance maladie de l'Hérault publie cet appel à projets sur le thème de "*l'aide aux personnes atteintes de handicap*" couvrant 4 thématiques.

THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS ET LEURS OBJECTIFS

1 Droits et accompagnement des personnes atteintes de handicap

Par manque d'information ou de compréhension, un grand nombre de personnes atteintes de handicap ne font pas valoir leurs droits ou ne bénéficient pas d'accompagnements qui leur permettraient de faciliter leur quotidien.

Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes atteintes de handicap devient une priorité. Ces accompagnements intègrent la mise à disposition de la connaissance de leurs droits aux différentes étapes du handicap ou de la vie. Ces droits peuvent porter sur différents domaines comme l'aspect médical, les informations techniques liées à leur équipement ou à leur handicap, l'aspect financier des équipements, ou encore les dispositifs administratifs (parcours de soins coordonnés, mutualisation, choix du médecin traitant...).

2 Inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées

En France, plus de 500 000 personnes handicapées sont au chômage, deux fois plus que pour les personnes valides. L'inclusion des personnes en situation de handicap est une priorité. L'objectif est de favoriser des actions soutenant l'inclusion des personnes handicapées au sein de groupes et/ou les accompagner au retour ou au maintien à l'emploi.

3 Accès aux soins des personnes atteintes de handicap

De nombreuses situations repérées dans le cadre de l'action sanitaire et sociale démontrent que l'accès aux soins pour les personnes handicapées pouvait être très compliqué lorsque leur handicap ne s'adapte pas aux soins courants ou lorsque les équipements les empêchent de se déplacer pour accéder aux soins. L'objectif est de soutenir des actions facilitant l'accès aux soins des personnes handicapées dans des situations très complexes. Exemple de cas : fauteuil de dentiste non adapté à une personne atteinte de handicap et d'obésité morbide. L'inaccessibilité des soins est parfois aussi liée à l'éloignement géographique du patient et de la zone de soins (interventions de soins à domicile).

4 Dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap

Les personnes en situation de handicap ont un faible recours aux dépistages des cancers du col de l'utérus et du côlon ainsi que du cancer du sein. L'objectif est de proposer aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'une prise en charge de qualité équivalente à celle de la population générale, mais adaptée à leur handicap. Les projets devront porter sur des actions qui permettent aux personnes en situation de handicap d'avoir recours aux dépistages des cancers (sein, col de l'utérus, colon).

Votre association œuvre sur ces thématiques et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les personnes atteintes de handicap ?

Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou plusieurs projet(s) qui répond(ent) à l'une des thématiques citées ci-dessus. S'il est sélectionné et validé par le Conseil de l'assurance maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé tout ou partie.



APPEL À PROJETS

Finalité d'intérêt général - 2021

Aides et accompagnement des jeunes en difficulté

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 12 mars 2021 au plus tard.
(Aucun dossier ne sera accepté après cette date)

PRÉSENTATION DU PROJET

CONTEXTE

Pour assurer sa mission fondamentale de protéger durablement la santé de chacun, l'Assurance Maladie s'engage vers une politique d'action sociale en direction des jeunes adultes en situation de précarité.

L'Observatoire des inégalités a publié en novembre dernier son rapport sur la pauvreté en France. L'étude pointe notamment la progression de la pauvreté chez les jeunes qui représente la moitié de la population pauvre du pays, notamment durant la période de crise sanitaire Covid-19. Chez les 18-24 ans, le taux de pauvreté atteint 12,8%, soit deux fois plus que la moyenne française, selon les chiffres de l'étude. Le taux de chômage de jeunes actifs de moins de 25 ans a fortement augmenté en 40 ans, passant de 7 à 24%. Selon la dernière étude du CEREQ (centre d'études et de recherches sur les qualifications), la situation d'insertion s'est dégradée.

La population des 18-25 ans en insertion (jeunes peu ou pas diplômés présentant des difficultés d'insertion sociale et professionnelle) est une cible à forts enjeux pour l'accès aux droits et aux soins du fait d'un cumul de vulnérabilités : fragilité sur le plan économique, méconnaissance des dispositifs d'affiliation administrative, difficultés de logement, privation au numérique et à la mobilité, exposition aux facteurs de risque en santé (addictions au tabac et à l'alcool).

Pour certains, l'accès aux soins est limité du fait qu'ils n'ont pas pleinement conscience de leurs besoins de santé et ont tendance à différer l'investissement de leur capital santé. Pour d'autres, le non recours aux soins est souvent la conséquence du manque de couverture sociale et de complémentaire santé, ce qui constitue l'accès à leurs droits. La démarche volontaire de devenir acteur de leur santé devient aussi un enjeu pour préserver un capital santé à long terme.

L'assurance maladie de l'Hérault souhaite encourager et soutenir les initiatives visant à favoriser l'accompagnement des jeunes adultes de 18 à 25 ans en situation de précarité pour leur permettre d'accéder facilement à leurs droits et aux soins dont ils ont besoin.

Ainsi, cette année, l'assurance maladie de l'Hérault publie cet appel à projets sur le thème "des aides et de l'accompagnement et aides aux jeunes en difficulté" couvrant 2 thématiques qui visent à améliorer leur couverture santé et notamment leur hygiène dentaire.

THÉMATIQUES DE L'APPEL À PROJETS ET LEURS OBJECTIFS

1 Accès aux droits et accompagnement social et en santé des jeunes en difficulté

L'accompagnement des jeunes en difficulté de 18 à 25 ans, encore plus dans le contexte actuel de crise sanitaire, constitue un enjeu majeur pour l'assurance maladie de l'Hérault. Dans ce cadre, les questions autour de l'accès aux droits, de l'accès aux soins et de la prévention sont les axes prioritaires. Plus précisément :

- garantir l'accès aux dispositifs de droit commun (protection sociale de base et complémentaire), l'accès au parcours de soins coordonnés, l'accès aux outils numériques de l'Assurance Maladie, etc... ;
- garantir une bonne connaissance du fonctionnement du système de protection sociale pour assurer un recours normalisé et maîtrisé à notre système de santé (secteur d'activité des professionnels de santé, carte Vitale, dispense d'avance des frais de santé, tiers payant, franchises médicales, 100% santé, service social Carsat, etc...) ;
- détecter, sensibiliser et orienter vers un centre d'examen de santé en vue de réaliser un bilan pour les jeunes les plus éloignés du système de santé et/ou présentant les signes d'un problème de santé sous-jacent ;
- sensibiliser sur les enjeux de santé publique sur des thématiques autour des problématiques rencontrées par le public cible (addictions, conduites à risques, contraception et parentalité, alimentation, etc...) ;
- renforcer l'accompagnement et assurer des actions visant à réduire les problématiques d'exclusion sociale en santé par une écoute sociale.

2 Accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire

La prévention de la santé bucco-dentaire est un élément crucial pour l'amélioration de la santé de chacun, et représente un enjeu humain, social et économique.

La santé bucco-dentaire des jeunes est un enjeu prioritaire de la politique de prévention de l'Assurance Maladie.

Les problèmes dentaires peuvent avoir un effet sur la santé. Certaines infections bucco-dentaires ont des répercussions sur l'état de santé général (pathologie cardio-vasculaire, gastro entérologie, accouchement précoce...). A l'inverse, certaines maladies générales favorisent les maladies bucco-dentaires (diabète, cancers, ...). Une mauvaise hygiène dentaire peut entraîner des caries ou des maladies parodontales (maladie des tissus de soutien des dents). Les maladies bucco-dentaires sont aussi souvent source de douleurs et d'infections graves.

Avec le programme M'T dents de l'Assurance Maladie, les jeunes adultes de 18, 21 et 24 ans, peuvent bénéficier d'un examen bucco-dentaire gratuit, pris en charge à 100 % et sans avance de frais (y compris les soins consécutifs) qui leur permet un suivi régulier par un chirurgien-dentiste.

Souvent par méconnaissance de ce dispositif ou des risques liés à une mauvaise hygiène dentaire sur le long terme, les jeunes adultes occultent cette priorité de santé.

Les projets devront porter sur des actions de sensibilisation des jeunes sur l'hygiène dentaire et sur le dispositif MT'dents de l'Assurance Maladie.

Votre association œuvre sur ces thématiques et vous avez à cœur de soutenir et d'accompagner les jeunes en difficulté dans l'accès aux droits et à la santé ?

Saisissez l'opportunité de nous présenter un ou plusieurs projet(s) qui répond(ent) à l'une des thématiques citées ci-dessus. S'il est sélectionné et validé par le Conseil de l'assurance maladie de l'Hérault, votre projet pourra être financé en tout ou partie.

CANDIDATER SUR LES APPELS À PROJET 2021



Les appels à projets de l'assurance maladie de l'Hérault s'adressent uniquement aux structures départementales œuvrant dans le domaine de la santé ou de l'accompagnement à la prise en charge médicale et l'accès aux droits sociaux.

Les associations peuvent candidater dès aujourd'hui jusqu'au 12 mars 2021 au plus tard, sur un ou plusieurs projet.s dans les différentes thématiques proposées. Le dossier de candidature est mis en ligne sur ameli.fr et à retourner par mail à subventionsass.cpam-herault@assurance-maladie.fr. Les dossiers incomplets ou arrivés après la date de clôture ne seront pas recevables.

La commission d'action sanitaire et sociale sélectionnera les projets qui seront ensuite soumis à l'approbation du Conseil en juillet 2021.

Les critères retenus pour le choix du ou des projet.s porteront sur la cohérence entre des actions et les objectifs attendus, les partenaires cofinanceurs du projet, la capacité de l'association à réaliser des détectations de personnes montrant des signes de renoncement de soins ou de prises en charge médicales, des actions concrètes et mesurables, de la zone géographique du projet, qui doit se situer dans le département de l'Hérault.

Les candidats présenteront des solutions structurées d'information, d'aide, d'orientation, de mobilisation et d'accompagnement de leur public sur la thématique choisie.

Le caractère innovant des projets, proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes vulnérables et éloignées des dispositifs, d'associations couvrants les territoires isolés de l'Hérault, cofinancés par plusieurs structures dans le cadre du même projet et dans un cadre non lucratif, sera privilégié.

Le financement total ou partiel des projets retenus exclu les frais de fonctionnement et d'investissement de l'association. Il sera attribué sous forme d'une subvention annuelle donnant lieu à une convention entre l'association et l'assurance maladie de l'Hérault. Un accompagnement régulier de l'association est prévu pour le suivi de l'atteinte des objectifs du projet.

Dans le cadre de la mission d'accompagnement en santé de l'Assurance Maladie pour la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé, l'association s'engagera (hors cadre appel à projets) à signaler les personnes montrant des signes de renoncement aux soins, pour que l'assurance maladie de l'Hérault les prennent en charge rapidement et leur faciliter l'accès aux soins.

Pour le lancement des appels à projet 2021, de nombreux vecteurs de communication ont été investis simultanément par la caisse de l'Hérault pour garantir une diffusion optimum sur le territoire et toucher ainsi le plus d'associations susceptibles de candidater.



CONTACT PRESSE

Assurance Maladie de l'Hérault

David Lopez

04 99 52 56 62 – 07 78 84 47 05

communication.cpam-herault@assurance-maladie.fr



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun